Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D12_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 12-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Eau du Morbihan

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Eau du Morbihan exerce les compétences Production et Transport d'eau potable sur l'ensemble de son périmètre. L'exercice des compétences Distribution d'eau potable et d'assainissement est à la carte et laissé au choix de ses membres.

Eau du Morbihan a pour missions :

- de gérer et protéger la ressource en eau
- de desservir une eau de qualité en quantité suffisante, en toute saison et sur l'ensemble de son périmètre
- d'assurer la continuité du service et la sécurisation de l'alimentation en eau potable, notamment par la gestion du réseau départemental d'interconnexions.

Il exerce donc les compétences :

- Production d'eau potable et Transport d'eau potable/sécurisation. Elle est exercée au 1er janvier 2023 sur 199 communes,
- Distribution d'eau potable, à la carte, exercée au 1er janvier 2023 sur 107 communes.

Les statuts en vigueur ont été entérinés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 18 janvier 2023.

Au 1er janvier 2023, le syndicat est composé de 23 membres dont :

- 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable,
- 11 EPCI
- 10 communes

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D12_03_2026-DE

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Eau du Morbihan.

Il propose les candidatures suivantes :

- M. Erwan DELSAUT – membre titulaire
- M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE – membre titulaire

- M. Angelo GIGLIA – membre suppléant
- M. Eddy LEMAITRE– membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Eau du Morbihan :

Membres titulaires :
- M. Erwan DELSAUT
- M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE

Membres suppléants :
- M. Angelo GIGLIA
- M. Eddy LEMAITRE

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

